

Etterbeek, le 3 juillet 2023

## Concerne : Signature d'une convention transactionnelle entre la STIB et la commune d'Etterbeek pour réduire les nuisances sur le site Exobois

Mesdames et Messieurs les riverains,

Nous vous écrivons dans le but de vous informer que la commune d'Etterbeek et la STIB ont signé une convention transactionnelle visant à pérenniser la diminution des nuisances sur le site Exobois situé à proximité de vos habitations.

Menées par le bourgmestre Vincent De Wolf, les négociations de cet accord pérennisent le fait que la STIB mettra tout en œuvre pour que les travaux réalisés sur les chemins de fer ou de métro ne portent pas atteinte à la quiétude des riverains. Ceci, notamment grâce à un changement important dans la méthode d'évacuation des matériaux de chantier, comme cela fut le cas à l'occasion des travaux du week-end de Pâques en avril dernier. La STIB devra désormais notifier les mesures qu'elle entend prendre pour limiter les nuisances lors de ses travaux, afin que la commune puisse, le cas échéant, proposer des alternatives techniques.

En contrepartie, Etterbeek s'engage à procéder au retrait des actes faisant l'objet du recours au Conseil d'État. La commune s'engage également à ne plus exiger de dérogations à la société de transport lorsque des travaux sont prévus.

Rappelons que Vincent De Wolf a été amené à prendre un arrêté d'interdiction de travaux lourds prévus par la STIB en novembre dernier et visant à l'évacuation et au déversement de quelques 284 tonnes de ballast provenant du réseau de métro, et ce, à proximité des jardins et habitations voisines. L'arrêté a été justifié par le non-respect des engagements antérieurement pris par la STIB afin de limiter les nuisances et de préserver la tranquillité et la santé des habitants, à la suite d'une réunion avec les habitants du quartier. Dans la foulée de cette interdiction, le bourgmestre a pris l'initiative d'organiser plusieurs rencontres avec la direction de la STIB pour arriver à la signature de cette convention.

L'équilibre trouvé dans cette dernière est synonyme d'amélioration de l'environnement de vie de nombreux habitants du quartier et permet ainsi d'entrevoir l'avenir plus sereinement.

Nous vous remercions toutes et tous pour votre implication dans ce dossier et demeurons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les riverains, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance :

La secrétaire communale,

Annick PETIT

Le bourgmestre,

Vincent DE WOLF